



Ouverture juridique

Anne-Sophie Le Lay

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU GROUPE AIR FRANCE-KLM





Finance

Frédéric Gagey

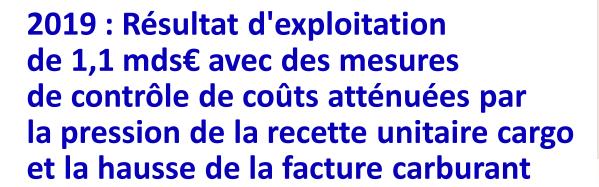
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DES FINANCES DU GROUPE AIR FRANCE-KLM



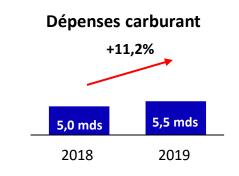
Les objectifs de 2019 sont atteints : Mesures de contrôle de coûts, stabilité financière et investissements pour soutenir le plan stratégique

	Perspectives 2019	2019
Coût unitaire excl. change et à prix de carburant constant	-1% à 0%	-0,9%
Capex	3,2 mds€ - 3,3 mds€	3,3 mds€
Ratio d'endettement	à/inférieur 1,5x	1,5x





26,2 mds 27,2 mds 2019



-18,8% -18,8% 1,4 md 1,1 md 2018 (1) 2019



(1) 2018 a été impacté par les grèves chez Air France Résultats 2018 et 2019 retraités avec un impact similaire entre les deux années, suite à un changement de méthode comptable des pièces à durée de vie limitée.









Recettes à 21,1 mds€, +3,6%



55 000 collaborateurs



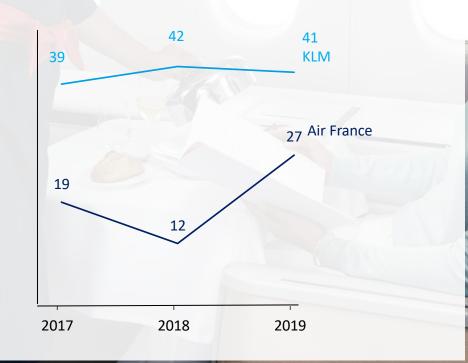
Présence mondiale

Plus de 250 destinations et un puissant réseau de partenariats



Air France classé **7**^{ème} compagnie aérienne dans le classement mondial «On Time Performance» (A14) 2019

Net Promoter Score



Cargo: Part de marché résistante dans un contexte de déséquilibre entre l'offre et la demande en 2019



Recettes à 2,2 mds€, -5,9% 4 000 collaborateurs



Déclin de la demande mondiale de fret Trafic -2,2%



Part de marché 10% +0,3pt



Transavia : Bonne performance et forte demande sur les marchés domestiques en 2019, nouveaux accords pour préparer la future croissance



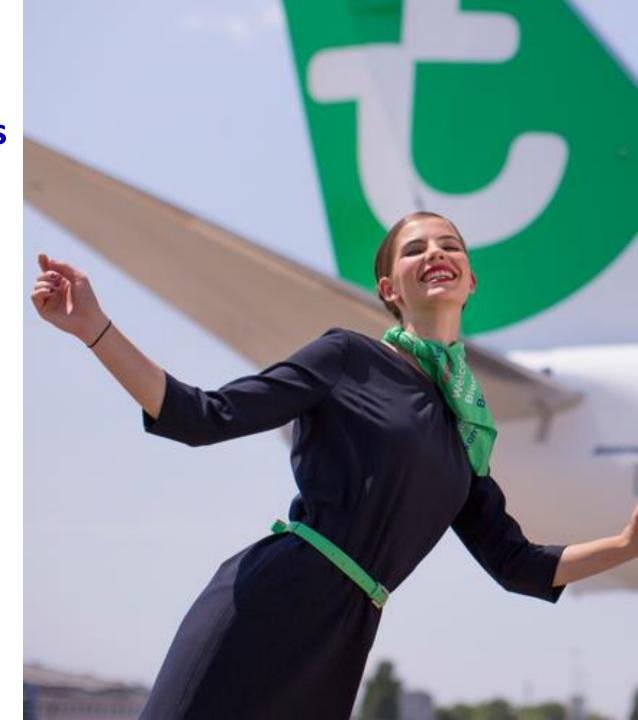
Recettes à 1,7 md€, +9,3% 3 000 collaborateurs



Marge de 7,5%



Expansion future du réseau 130 destinations en 2019



Maintenance : La tendance positive se poursuit en 2019, un des leaders de l'industrie



Chiffre d'affaires externe à 2,1 mds€, +11,3% 14 000 employés



Carnet de commandes à 11,5 mds\$ et marge de 5,6% à fin 2019



Présence mondiale avec des filiales et des partenariats





2019 : Structure financière stable pour traverser la crise



Ratio d'endettement à 1,5x



Capex 2019 **3,3 mds€**



Liquidité totale 4,7 mds€ & lignes de crédit 1,8 md€



546 avions176 long-courrier246 moyen-courrier118 régional6 cargo





Bonne performance en janvier et février, mars fortement impacté par le Covid-19



Jusque février 2020

- > Recette unitaire +0,8%
- > Coûts unitaires -1,6%
- Le plan stratégique a commencé à délivrer des résultats

► T1 2020

- > La crise du Covid-19 touche toutes les activités
- > Passagers transportés -20%
- Recettes et résultat d'exploitation en baisse significative
- > Ratio d'endettement en hausse



Actions rapides et concrètes en réponse à l'épidémie du Covid-19

Économies de coûts

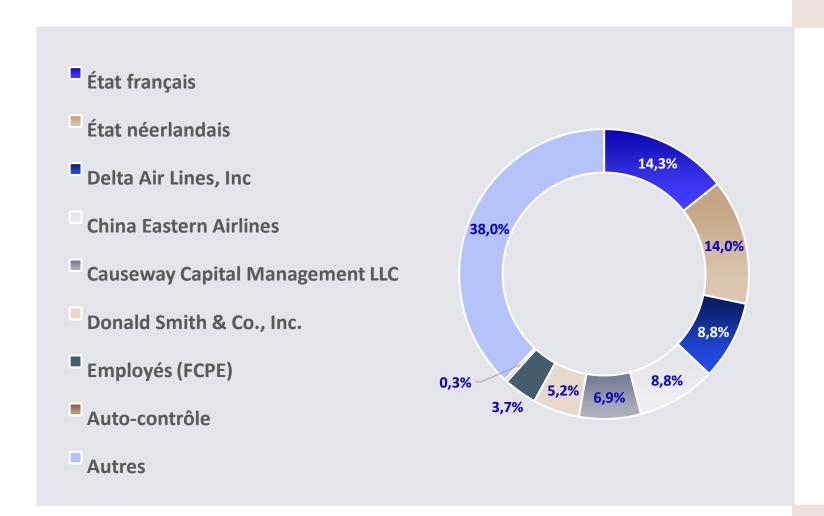
- Réduction des dépenses opérationnelles
- > Paiements de taxes, charges sociales et fournisseurs reportés
- > Réduction des investissements

▶ Garantir les financements

- > Prêt de 7 mds€ pour Air France et de 2 à 4 mds€ en discussion pour KLM
- > Soutenu par les États français et néerlandais
- > Dans le cadre réglementaire de l'Union Européenne Plans



Qui détient Air France-KLM ? Au 26 mars 2020



► **Répartition** par nationalité :

> Européens : 58%

> Autres : **42**%

Engagement proactif avec les actionnaires individuels

Trophée d'Or de la meilleure communication du SBF 120



Pour la 2ème année consécutive

- Lettre aux actionnaires disponible sur le site www.airfranceklm.com
 - > Club des actionnaires individuels
 - > Comité consultatif des actionnaires individuels (renouvelé T3 2019 – Prochain renouvellement T2 2021)
 - > Réunions d'actionnaires en régions
 - > Investor relations:
 Web: www.airfranceklm.com/finance







Stratégie

Benjamin Smith

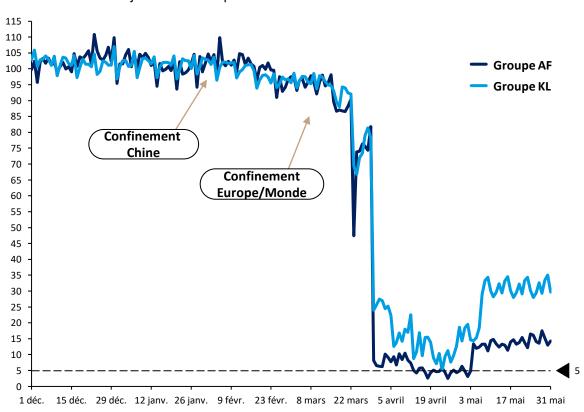
DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AIR FRANCE-KLM



La crise Covid-19 a fortement impacté l'offre du secteur aérien AIRFRANCE (CROUP) Les capacités AF & KLM ont chuté de 90%, suivant une demande drastiquement réduite

EVOLUTION SKO

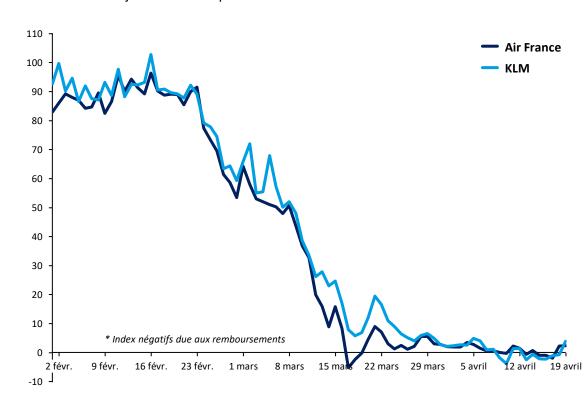
Capacité SKO YoY entre le 1^{er} Décembre et le 26 Mai, Photo au 19 Mai 2020 Base 100 = même jour de l'année précédente



VARIATION DES RESERVATIONS PASSAGERS

Réservations nettes entre le 1^{er} Février et le 15 Mai pour des voyages entre Mars et Octobre 2020, Photo au 19 Mai 2020

Base 100 = même jour de l'année précédente



Source: OAG et DDS

^{*} Groupe AF incluant AF, A5, TO – Groupe KL incluant KL, HV, WA



2019 a été une très bonne année pour Air France KLM Un début 2020 prometteur, avant la crise COVID-19



Passagers transportés

+ 2.7% vs 2018



Revenus du Groupe

+ 1.9% vs FY 2018



Coût unitaire

-0.9%

(Objectifs 2019 entre -1% et 0%)



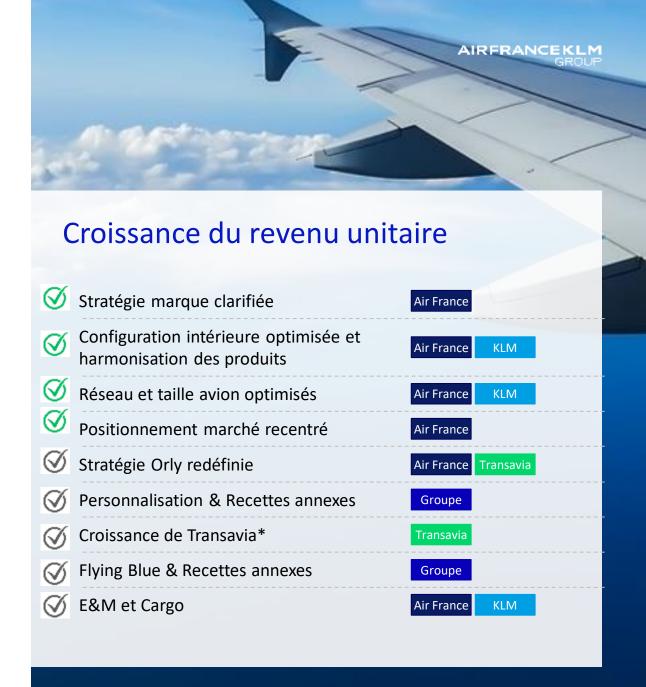
Employés

50+ Accords signés

....résultant d'initiatives de transformation majeures

Baisse du coût unitaire

\bigcirc	Contrats sociaux plus flexibles	Air France	Transavia
\bigcirc	Flotte simplifiée	Air France	KLM
\bigcirc	Avions de nouvelle génération	Air France	KLM
\bigcirc	Réseau domestique plus efficient	Air France	
\bigcirc	Utilisation avion accrue	Air France	
\bigcirc	Transformation opérationnelle	Air France	KLM
\bigcirc	Simplification de l'organisation et des processus	Air France	KLM
\bigcirc	Synergies Groupe additionnelles	Groupe	





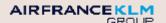




2019 a été une année importante et pleine de réussites pour KLM

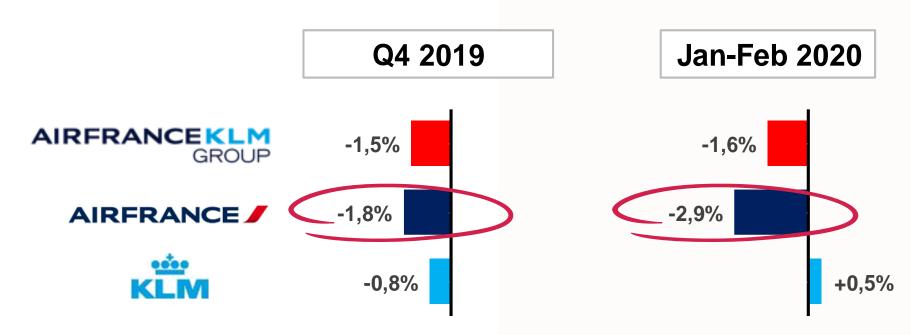






Le plan de transformation d'Air France a démontré des premiers résultats positifs

Evolution du coût unitaire







De nombreuses réussites en 2019 pour les métiers du Groupe AFKL





- √ +10 points NPS : B2B/B2T
- √ +36% performance (revenus transport/ETP)





- ✓ Maintien de la part de marché AFKL
- ✓ Programmes de Performance Cargo





- ✓ 2019, meilleure année de son histoire pour l'E&M
- √ +6.2% de revenus totaux





Systèmes d'Information

- √ -4% de coûts unitaires
- ✓ 20% d'amélioration de la productivité
- ✓ Objectifs de qualité de services atteints





Des mesures rapides et efficaces ont été prises...

REDUCTION DE PLUS DE 90% DES CAPACITES ENTRE AVRIL ET JUIN



PONT AERIEN POUR L'IMPORT D'EQUIPEMENTS MEDICAUX ESSENTIELS EN LIEN AVEC LA FRANCE ET LES PAYS-BAS



DEPLOIEMENT DE CAPACITES ADDITIONNELLES EN FRET



NOUVELLES MESURES DE PROTECTIONS SANITAIRES POUR LES CLIENTS ET LES EMPLOYES



VOLS SPECIAUX DE RAPATRIEMENTS & MAINTIEN DES LIENS ESSENTIELS ENTRE LES TERRITOIRES



MAINTIEN DE MAINTENANCE TIERCE LORSQUE POSSIBLE (~-45%)



...EN REPONSE A LA CRISE COVID-19

Sécurité – Adaptation opérationnelle – Responsabilité sociétale



Conséquences du Covid-19 & décisions pour sécuriser le futur du Groupe



1) Un début 2020 prometteur

Recette unitaire positive Mesures efficaces de réduction des coût Nouveau plan stratégique



3) Mesures d'urgences prises

Sécurité sanitaire clients et employés >90% de la flotte immobilisée Protection de la trésorerie



Présentation courant été 2020 Accélération du plan existant Nouvelle mesures post-crise Ambitions financières

Janvier / Février Mars Avril Mai Été 2020





2) Accélération de la crise Covid-19

Restrictions sur les déplacements et fermeture des frontières européennes Confinement sur les marchés domestiques



4) Protection des liquidités

- Prêt de 7Mds€ pour Air France par l'Etat Français
- Prêt de 2 à 4Mds€ pour KLM par l'Etat Néerlandais en cours de discussion







La France et les Pays-Bas montrent leur confiance dans Air France-KLM

Le Groupe est un atout stratégique européen

AIRFRANCE /



Plusieurs conditions associées

- > Accélérer la transformation du Groupe
- > Devenir un champion Européen de l'aviation durable





Financement de 2 à 4 Mds€ pour KLM en cours de discussion avec les Pays-Bas







Les fondamentaux du plan présenté en Novembre 2019 demeurent. Ils devront être accélérés et les ambitions renforcées.

Engagement environnemental global



Poursuivre le développement du modèle actuel

AIRFRANCE /

Tirer parti des atouts uniques pour développer progressivement un nouveau modèle performant



Croître en s'appuyant sur la puissance de la marque et la nouvelle flexibilité



Le plan du Groupe présenté en 2019 doit être accéléré







- Accélération de la sortie des Boeing 747 de KLM (version passagers et combi)
- Replanification des livraisons des Airbus A350 & Boeing 787



RESTRUCTURATION DU MARCHE DOMESTIQUE FRANÇAIS

- Adaptations additionnelles et réduction de capacité du réseau domestique Air France en pertes
- Important plan de transformation pour Transavia et Hop!

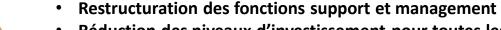




- Engagement additionnel de réduction des émissions CO₂
- Accroissement des usages de biocarburants par toutes les compagnies du Groupe
- Poursuite des programmes de compensation carbone existants



ORGANISATION & FONCTIONS SUPPORT



- Réduction des niveaux d'investissement pour toutes les compagnies et tous les secteurs d'activité
- Projets de plans de départ volontaires pour KLM et Air France

Accélération de la restructuration du marché domestique français

DES MESURES PLUS AMBITIEUSES



Fermeture des routes domestiques lorsqu'une alternative train <2h30 existe*



Adaptation des effectifs

EN COMPLEMENT DU PLAN DE RESTRUCTURATION EN COURS



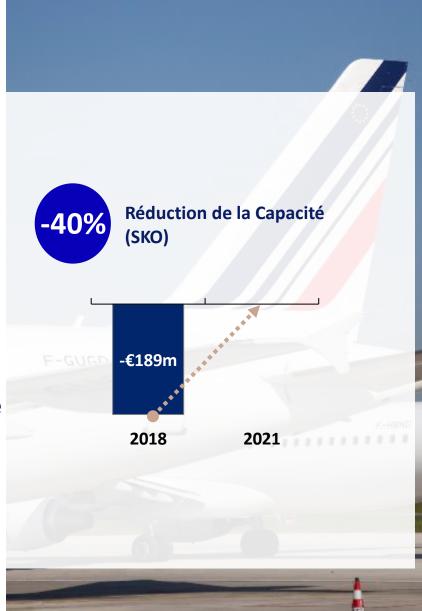
Réduction des routes non rentables exposées à la concurrence des low-cost



Amélioration des produits ainsi que de la performance opérationnelle pour les clients



Simplification des opérations



Les métiers du Groupe AFKL vont aussi accélérer leur transformation









- ✓ Equipes SWAT en charge des initiatives post-crise
- ✓ Discipline sur les coûts
- ✓ Plus de 100 millions d'équipements de protection transportés grâce au pont aérien
- ✓ Mise à jour du Flight Plan 2020

- ✓ Nouveau portefeuille de produits
- ✓ Accélération des mesures de réduction de coûts & du plan de transformation



- ✓ Simplification de l'organisation IT
- ✓ Accélération de la transformation







Les sorties anticipées de type-avion vont accélérer la simplification de la flotte

Airbus A340



Airbus A380



Boeing 747-400



Entrées en service différées de certains avions





La flotte long courrier reste flexible

Flotte long courrier – hiver 2019 (pre-COVID)

777-200ER/300ER 15 14 29
787-9/10 13 4 17
A330-200/300 8 5 13
747-400 8

Flexibilité pour s'adapter à une éventuelle baisse de la demande

Airbus A330-300

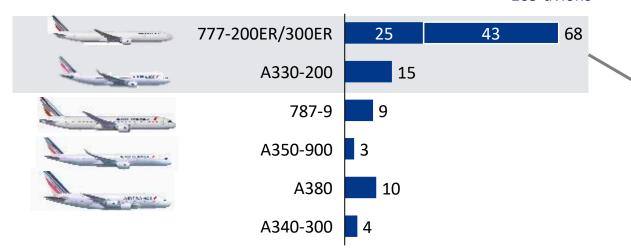


Airbus A330-200





109 avions



Boeing 777-200

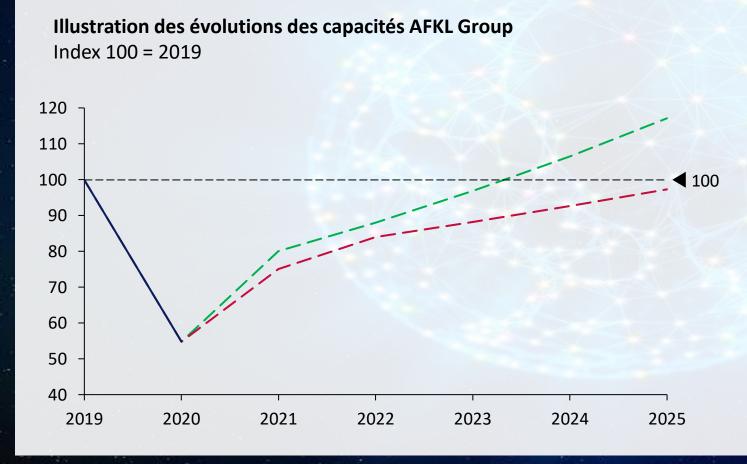


Airbus A330-200





Le COVID-19 va remanier l'industrie de l'aviation



Facteurs de rapide reprise

- + Maitrise globale du virus
- + Standard sanitaire internationaux (ex. passeport sanitaire)
- + Confiance restaurée des clients
- + Consolidation accélérée du marché, par des faillites couplées à une moindre baisse des prix

Facteurs de reprise lente

- Seconde vague de pandémie
- Focus fort des clients sur les mesures sanitaires
- Lente reprise économique
- Hétérogénéité des politiques de frontières nationales



Le futur du transport aérien sera déterminé par de nouvelles attentes clients

ATTENTES CLIENTS

Réassurance



Des mesures concrètes pour voyager en toute sécurité

RESPONSE DE L'INDUSTRIE





Contrôles sanitaires pour les clients et les employés



Equipements de protection des individus



Renforcement du nettoyage et de la filtration de l'air à bord



Services sans contact



- Communication claire
- Sécurité sanitaire comme nouveau facteur de décision
- Renforcement de la coopération des acteurs de l'aviation



L'incertitude face aux évolutions du marché appelle à des actions concertées de l'industrie



- Standards communs au niveau du secteur
- La coopération entre tous les acteurs (aéroports, gouvernements, agences de santé, etc.) est clé pour une reprise garantissant les meilleurs niveaux de sécurité



 Les compagnies aériennes doivent rassurer les clients par des mesures concrètes et maitrisées



 La sécurité et les nouveaux protocoles sanitaires au cœur des opérations pour l'ensemble des employés



 Un besoin d'alignement mondial ou Européen des législations pour des opérations simplifiées et une communication claire vers les clients Comme pendant la crise, les compagnies aériennes ont un rôle clé à jouer lors de la reprise

- Réassurance
- Priorité à la sécurité sanitaire
- Coopération mondiale



Le Groupe AFKL est engagé à accélérer sa transformation afin de renforcer sa position de leader Européen dans un nouveau paysage



Mesures fortes pour garantir la sécurité sanitaire



Engagements en développement durable renforcés



Restructuration rapide du marché domestique français



Croissance de Transavia France



Accélération de la restructuration de la flotte



Adaptation des effectifs aux niveaux d'activité





Covid-19, faire face et préparer l'avenir



Gouvernance

Anne-Marie Couderc

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AIR FRANCE KLM ET PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE GOUVERNANCE



Un Conseil d'administration en appui de la Direction Générale du Groupe

- Dissociation des fonctions de Directeur Général et de Présidente du Conseil d'administration
- Une gouvernance managériale renforcée autour d'un CEO Committee qui a fait ses preuves
- Benjamin Smith est membre des trois Conseils d'Air France-KLM, Air France et KLM

CEO COMMITTEE

présidé par

Benjamin Smith

Directeur Général d'Air France-KLM

Anne Rigail

Directrice Générale
d'Air France
&
Directrice Générale
Adjointe
d'Air France-KLM

Frédéric Gagey

Directeur Financier d'Air France-KLM

Pieter Elbers

Président
du Directoire
de KLM
&
Directeur Général
Adjoint
d'Air France-KLM



Équilibres au sein du Conseil d'administration et activité des comités

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

- ▶ 19 membres
- **7** administrateurs indépendants
- ▶ **41,2%** de femmes *
- ► 6 nationalités **
- 4 administrateurs représentants des salariés et des salariés actionnaires

Activité

- 13 réunions
- **88%** de présence moyenne des administrateurs

4 COMITÉS SPÉCIALISÉS

- Comité d'Audit
 - **Présidente**: Maryse Aulagnon, Administratrice indépendante
 - 89% d'assiduité
- Comité de Développement Durable et de Conformité
 - **Présidente :** Anne-Marie Idrac, Administratrice indépendante
 - 92% d'assiduité
- Comité de Nomination et de Gouvernance
 - **Présidente :** Anne-Marie Couderc, Administratrice indépendante
 - 100% d'assiduité
- Comité de Rémunération
 - Présidente : Isabelle Bouillot, Administratrice indépendante
 - 94% d'assiduité

^{*} hors administrateurs salariés

^{**} en comptant les doubles nationalités



Implication du Conseil d'administration dans les moments forts du Groupe

Février 2019 : entrée de l'Etat néerlandais au capital d'Air France-KLM. Création d'un groupe de travail entre l'Etat français et l'Etat néerlandais.

2019

- Revue des accords de gouvernance en vigueur
- Construction du plan stratégique d'Air France-KLM :
 - définition d'objectifs financiers ambitieux
 - séminaire stratégique des 10 et 11 octobre 2019
 - journée investisseurs du 5 novembre 2019
- Validation des décisions importantes pour l'avenir du Groupe : simplification et modernisation de la flotte, engagements RSE, plan de transformation d'Air France, etc.
- Retombées positives sur les résultats

2020

- Crise sanitaire liée au COVID-19
- Un Conseil d'administration très impliqué (1 réunion par semaine)
- ► Réactivité et mesures d'urgence prises
- Un fort engagement des États français et néerlandais : activité partielle en France, programme NOW aux Pays-Bas, financement de 7 Milliards € pour Air France, etc.

Renouvellement du mandat de Mme Anne-Marie Couderc



ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

- Présidente du Conseil d'administration
- Présidente du Comité de nomination et de gouvernance
- Activité principale : Présidente du Conseil d'administration d'Air France-KLM*, Présidente du Conseil d'administration d'Air France et administratrice de sociétés

Sa contribution au Conseil

- > Expérience en matière sociale et de direction générale
- Compétences en matière de gouvernance, de communication et d'affaires publiques

- > Gouvernance
- > Gestion générale
- > Affaires publiques
- > Ressources humaines



Renouvellement du mandat de M. Alexander R. Wynaendts



ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

- Membre du Comité de nomination et de gouvernance
- Activité principale : Président-Directeur général d'Aegon NV jusqu'au 15 mai 2020

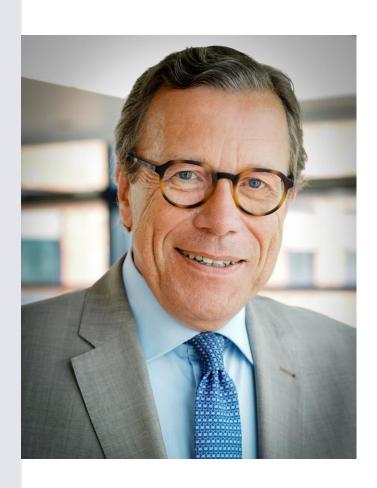
Sa contribution au Conseil

- > Compétences dans le domaine de la finance
- > Expérience en matière de direction générale

- > Gouvernance
- > Gestion générale
- > International
- > Finance
- > Affaires publiques



Nomination de M. Dirk Jan Van Den Berg



ADMINISTRATEUR

- Administrateur nommé sur proposition de l'État néerlandais en remplacement de M. Jaap de Hoop Scheffer
- Activité principale : Président de l'Association des Compagnies d'Assurance Maladie des Pays-Bas (ZN, Zorgverzekeraarz Nederland)

Sa contribution au Conseil

- > Compétences dans le domaine de l'économie
- > Expérience en matière d'affaires publiques

- > Économie
- > Gestion générale
- > International
- > Affaires publiques



Ratification de la cooptation de M. Jian Wang



ADMINISTRATEUR

- Élu par l'Assemblée générale sur proposition de China Eastern Airlines
- Membre du Comité de développement durable et de conformité
- Activité principale : Secrétaire général de China Eastern Airlines Co., Ltd et Président d'Eastern Airlines Industry Investment Co., Ltd.

Sa contribution au Conseil

- > Compétences dans le domaine de la finance
- > Connaissance de l'industrie aérienne
- > Expérience en matière de gouvernance d'entreprise, d'investissement et de direction générale

- > Gouvernance
- > Direction générale
- > International
- > Finance





Rapports des commissaires aux comptes

Frédéric Gagey

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DES FINANCES DU GROUPE AIR FRANCE-KLM



Rapports des commissaires aux comptes

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapports sur les comptes
 - > Comptes consolidés
 - > Comptes annuels
- Rapport sur les conventions réglementées

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Rapports sur les comptes

COVID-19

- ► Comptes arrêtés le 19 février 2020 en prenant en considération l'information disponible à cette date en Asie
- Communiqués de presse postérieurs à l'arrêté suite aux évolutions de la pandémie
- Evènements récents, perspectives 2020 et facteurs de risque du document d'enregistrement universel mis à jour suite aux évolutions de la pandémie



Rapports sur les comptes consolidés et annuels

Sur les comptes consolidés

(pages 321 à 326 du Document d'enregistrement universel)

Sur les comptes annuels

(pages 340 à 343 du Document d'enregistrement universel)

► Opinion sans réserve sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes, avec une observation sur les changements de méthode suivants :

- > La comptabilisation des pièces à durée de vie limitée par composants,
- > La comptabilisation des indemnisations versées aux clients résultant de retards et annulations (« compensation clients »).

Points clés de l'audit

- > Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux titres de transport émis et non utilisés (comptes consolidés)
- > Reconnaissance des impôts différés actifs (comptes consolidés)
- > Provisions pour litiges et passifs éventuels (comptes consolidés et annuels)
- > Evaluation des titres de participation (comptes annuels)

Vérifications spécifiques

> Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion et la concordance des informations



Rapport spécial sur les conventions reglementées

Sur les conventions réglementés

(pages 344 à 345 du Document d'enregistrement universel)

- Autorisation au cours de l'exercice écoulé
- ► Modification des accords relatifs au partenariat transatlantique entre Air France-KLM, Delta Air Lines et Virgin Atlantic
 - Le Conseil d'administration d'Air France-KLM a autorisé le 30 octobre 2019 la modification des accords suivants :
 - La résiliation de l'accord de cession de titres permettant l'acquisition de 31% du capital de Virgin Atlantic;
 - La mise à jour des accords de Joint Venture et de Mise en œuvre afin de refléter entre autres la décision d'AF-KLM de ne pas acquérir de participation dans Virgin Atlantic;
 - La signature d'un Accord conférant à AF-KLM un droit d'acquisition d'actions de Virgin Atlantic, en cas de cession d'actions de Virgin Atlantic à un tiers ;
 - > Les motifs justifiant de l'intérêt de ces conventions pour la société sont exposés en page 345 du Document d'enregistrement universel.



Rapports au titre de l' AGE (1/2)

Sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

(Résolutions n°18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 32)

Objet

- > Délégation de compétence pour une durée de 26 mois et selon le plafond défini, afin de réaliser ce type d'opérations
- > Autorisation de fixation du prix d'émission dans la limite annuelle de 10% du capital social (dans le cadre des délégations prévues aux résolutions n°19, 20, 21, 26, 27 et 28)
- > Délégation de pouvoir pour une durée de 26 mois à effet de rémunérer des apports en nature consentis à la société selon le plafond défini afin de réaliser ce type d'opérations
- > Avis sur la sincérité des informations chiffrées, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission

Diligences des Commissaires aux comptes

> Vérification du contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des actions

Conclusion

- > Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions d'émission, pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions
- > Pas d'avis sur le prix et la proposition de suppression du DPS
- > Etablissement d'un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations



Rapports au titre de l'AGE (2/2)

Sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

(Résolution n°33)

Objet

- Délégation de compétence afin de procéder à des augmentations de capital pour une durée de 26 mois et dans la limite de 2% du capital social
- > Avis sur la sincérité des informations chiffrées, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission

Diligences des Commissaires aux comptes

> Vérification du contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions

Conclusion

- > Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions d'émission, pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions
- > Pas d'avis sur le prix et la proposition de suppression du DPS
- > Etablissement d'un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation





Q&A Session

Anne-Sophie Le Lay

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU GROUPE AIR FRANCE-KLM



Le groupe perd actuellement 25 millions d'euros par jour et a obtenu une aide de 7 milliards d'euros. Le Groupe a déclaré ne pas retrouver avant 2022 le un niveau de capacités à 2019. Comment le Groupe pense pouvoir rembourser cette aide ?



Un plan de rebond du groupe Air France-KLM a été annoncé suite au support de l'État français.

Quelles en sont ses ambitions son calendrier?



Quels sont les grand enjeux de la transformation de KLM pour s'adapter au monde post Covid?



Quelles sont les règles de distanciation sociale qui vont être appliquées par Air France sur ses vols pour inciter les passagers à reprendre l'avion en toute confiance ?



Quelle est la politique d'Air France et de KLM en matière de remboursement des billets en cas d'annulation de vols liées au Covid-19 ?



Récemment des sociétés américaines de gestion de fonds (Causeway Cap Management et Donald Smith & CO) ont franchi chacune le seuil des 5% pour atteindre ensemble plus de 12% du capital d'Air France/KLM.

Ne peut-on pas craindre de voir se réaliser à terme un changement de contrôle d'Air France – KLM au profit d'actionnaires non européens ?



Air France s'est engagée à réaliser sa transformation. Quel dialogue social avec les partenaires sociaux allez-vous mettre en place. Et quel calendrier?



La crise covid remet-elle en cause nos alliances et partenariats, en particulier avec Delta et China Eastern ?



S'il est prévu une négociation (peut-être déjà en cours) avec l'État néerlandais sur ces aides financières, pourquoi n'a-t-elle pu se faire de concert avec celle menée avec l'État français ?



L'aérien était déjà en difficulté avant la crise covid avec la montée d'une nouvelle conscience environnementale. Quels sont les nouveaux engagements d'Air France KLM en matière de développement durable dans le monde d'après ?



Angus CLARKE a été récemment nommé CCO d'AIR FRANCE Pouvez-vous en expliquer les raisons et l'ambition ?



Quelles sont les actions prises par KLM pour redémarrer son activité après des semaines de programme très réduit?



Quelle position du groupe Air France KLM en matière de consolidation dans les mois à venir ?





Vote des résolutions

Anne-Sophie Le Lay

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU GROUPE AIR FRANCE-KLM



À TITRE ORDINAIRE



PREMIÈRE RÉSOLUTION

- ► Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019
 - > Résultat de l'exercice : -11 millions d'euros





DEUXIÈME RÉSOLUTION

- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019
 - > Résultat net part du Groupe : 290 millions d'euros





TROISIÈME RÉSOLUTION

- ► Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019
 - > Perte de l'exercice : 11 millions euros
 - > Affectation de la perte de l'exercice au « report à nouveau » puis imputation du report à nouveau sur les « autres réserves réserves diverses»
 - > Le compte « report à nouveau » passe ainsi de (53 319 339) euros à (64 370 286) euros





QUATRIÈME RÉSOLUTION

- ► Approbation de conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
 - > Conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration d'Air France-KLM lors de sa réunion du 30 octobre 2019 et visées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes





CINQUIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de Mme Anne-Marie Couderc en qualité d'administratrice

> Durée: 4 ans

> Administratrice indépendante





SIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de M. Alexander R. Wynaendts en qualité d'administrateur

> Durée : 4 ans

> Administrateur indépendant



SEPTIÈME RÉSOLUTION

Nomination de M. Dirk Jan van den Berg en qualité d'administrateur

> Durée : 4 ans

> Nomination proposée par l'Etat néerlandais en remplacement de M. Jaap de Hoop Scheffer, dont la démission est effective au terme de la présente Assemblée générale





HUITIÈME RÉSOLUTION

- Ratification de la cooptation de M. Jian Wang en qualité de membre du Conseil d'administration
 - > Le 30 juillet 2019, le Conseil d'administration a coopté M. Jian Wang en remplacement de M. Bing Tang pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
 - > Cooptation sur proposition de China Eastern Airlines





NEUVIÈME RÉSOLUTION

► Renouvellement du mandat de KPMG Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

> Durée : 6 exercices





DIXIÈME RÉSOLUTION

Nomination de Salustro Reydel en qualité de Commissaire aux comptes suppléant

> Durée : 6 exercices





Rémunérations

Isabelle Bouillot

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION



Rémunération 2019 des administrateurs

MONTANT ATTRIBUÉ AUX ADMINISTRATEURS

826 417 €

- Répartition de la rémunération en une part fixe et une part variable en fonction de la présence des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités
- ► Enveloppe globale : 950 000 €

Rémunération 2019 de Mme Anne-Marie Couderc, Présidente du Conseil d'administration

FIXE **200 000 €**

► Inchangée depuis 2018



FIXE

900 000 €

Inchangé depuis 2018

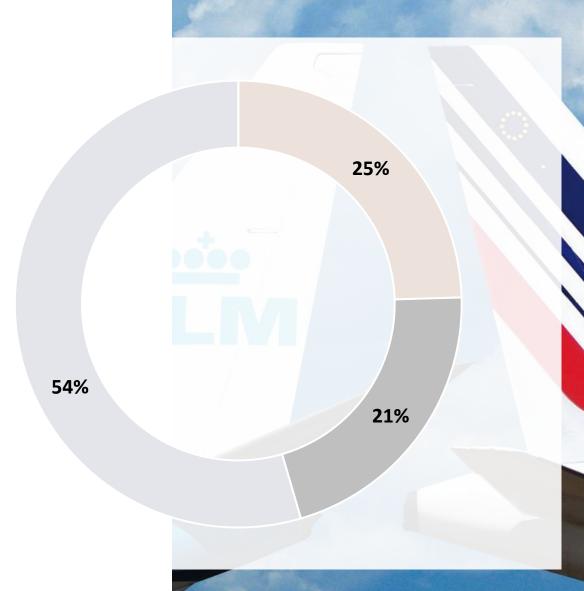
VARIABLE ANNUEL

768 456 €

- ► Taux d'atteinte global des conditions de performance de 70% dont :
 - ▶ 41,6% pour les objectifs financiers ; et
 - ▶ 112,2% pour les objectifs individuels
- Paiement reporté à titre de solidarité avec les salariés du Groupe

VARIABLE LONG TERME 2 000 000 €

- **Soumis à conditions** de performance
- 2 plans d'unités de performance évalués sur 3 ans, dont un rémunéré en actions





Rémunération 2020 de Mme Anne-Marie Couderc, Présidente du Conseil d'administration

FIXE **220 000** €

- Engagements de la Présidente :
 - > Renonciation à l'augmentation de la rémunération fixe annuelle.

 Ainsi sa rémunération fixe annuelle brute sera de 200 000 euros au titre de ses fonctions pour 2020.
 - > **Application d'une réduction** sur la rémunération fixe selon les mêmes modalités que celles qui seront appliquées à l'ensemble des salariés d'Air France et d'Air France KLM SA (au *pro rata temporis* des périodes d'activité partielle).



Politique de rémunération 2020 des administrateurs



MONTANT MAXIMUM ATTRIBUABLE À L'ENSEMBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (inchangé depuis 2018)

950 000 €

Eléments attribua	bloc à	l'ancamble	doc admin	ictratours
cienients attribua	nies a	i ensemble	e ues aumm	ustrateurs

• Rémunération **fixe** 15 000 €

• Rémunération variable 25 000 €

au pro rata de la présence des administrateurs aux réunions du Conseil

Engagement des administrateurs

Réduction de 25 % de leur rémunération 2020 au *pro rata temporis* des périodes d'activité partielle appliquées à l'ensemble des salariés

Eléments attribuables aux membres des Comités				
Comité d'audit				
Président	Fixe	4 500 €		
	Variable	7 500 €		
Membres du Comité	Fixe	3 000 €		
	Variable	5 000 €		
Autres Comités				
Président	Fixe	3 000 €		
	Variable	4 500 €		
Membres du Comité	Fixe	2 000 €		
	Variable	3 000 €		



FIXE

900 000 €

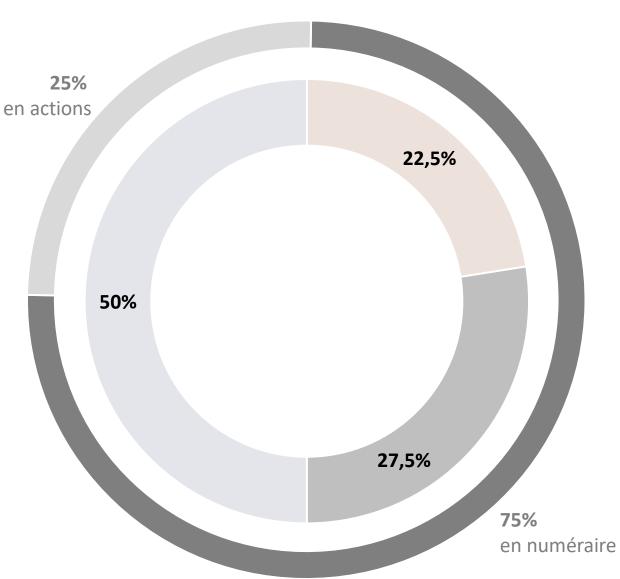
- Inchangé depuis 2018
- M. Smith a renoncé, en raison de la crise liée au COVID-19 à titre de solidarité avec les salariés du Groupe Air France – KLM à 25% de sa rémunération fixe pendant la période d'activité partielle.

VARIABLE ANNUEL

- Soumis à conditions de performance
- M. Smith a renoncé à sa rémunération variable annuelle en raison de la crise liée au COVID-19.

VARIABLE LONG TERME

- Soumis à conditions de performance
- 2 plans d'unités de performance évalués sur 3 ans, dont un rémunéré en actions







RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

M. SMITH A RENONCÉ À SA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE EN RAISON DE LA CRISE LIÉE AU COVID-19

Pouvoir discrétionnaire du Conseil d'administration de n'octroyer aucune rémunération variable annuelle

Poids	des ci	ritères	de	perform	anc
--------------	--------	---------	----	---------	-----

Performance financière

Trésorerie du groupe Air France-KLM

70%

Performance individuelle

Leadership démontré et mis en œuvre durant la gestion de crise et la gestion de sortie de crise, et définition stratégique d'un plan de relance

30%



RÉMUNÉRATION VARIABLE LONG TERME (1/2)

PLAN D'UNITES DE PERFORMANCE : 1 000 000€



Critères	Pondération
Performance de l'action (TSR) Air France-KLM par rapport au TSR pondéré des entreprises du secteur	30%
Indice ROCE Air France-KLM réalisé par rapport au budget	40%
Indice de durabilité Dow Jones Sustainability Index	30%

PAYABLES EN ESPÈCE AU TERME D'UNE PÉRIODE DE TROIS ANS

SOUS RÉSERVE DE CONDITIONS DE PERFORMANCE ÉVALUÉES SUR L'ENSEMBLE DE LA PÉRIODE



RÉMUNÉRATION VARIABLE LONG TERME (2/2)

PLAN SPECIFIQUE LONG TERME: 1 000 000€



Critères	Pondération
COI Air France – KLM comparé Réduction de l'écart relatif entre la performance de IAG et de Lufthansa Group sur 3 ans	80%
Objectifs de performance en RSE	20%

PAYABLES EN ACTIONS AIR FRANCE-KLM

ALIGNEMENT AVEC L'OBJECTIF DE REDRESSEMENT DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE ET LES ENJEUX RSE



ONZIÈME RÉSOLUTION

► Approbation des informations sur la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par l'article L.225-37-3 I du Code de commerce





DOUZIÈME RÉSOLUTION

► Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de cet exercice à Mme Anne-Marie Couderc en qualité de Présidente du Conseil d'administration

> Rémunération fixe : 200 000 euros





TREIZIÈME RÉSOLUTION

 Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de cet exercice à M. Benjamin Smith en qualité de Directeur général

> Rémunération fixe: 900 000 euros

> Rémunération variable annuelle : 768 456 euros





QUATORZIÈME RÉSOLUTION

- ► Approbation de la politique de rémunération 2020 de la Présidente du Conseil d'administration
 - > Rémunération fixe annuelle définie par le Conseil d'administration pour l'exercice 2020 : 220 000 euros
 - ✓ Renonciation de la Présidente à sa nouvelle rémunération fixe annuelle ==> maintien de sa rémunération fixe à 200 000 euros
 - Décision de réduire cette rémunération selon les <u>mêmes modalités salariales</u> que celles qui seront appliquées à l'ensemble des salariés d'Air France et d'Air France KLM pendant la période d'activité partielle
 - > Pas de rémunération variable ou pluriannuelle





QUINZIÈME RÉSOLUTION

- ► Approbation de la politique de rémunération 2020 des mandataires sociaux non dirigeant
 - > Enveloppe globale de 950 000 euros inchangée par rapport à 2018 et 2019
 - > Rémunération comprenant une part fixe et une part variable en fonction de la participation aux réunions du Conseil et des comités.



SEIZIÈME RÉSOLUTION

- Approbation de la politique de rémunération 2020 du Directeur général
 - > Rémunération fixe annuelle pour l'exercice 2020 : 900 000 euros
 - > Abandon de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2020
 - > Décision de réduire sa rémunération fixe 2020 selon les <u>mêmes modalités salariales</u> que celles qui seront appliquées à l'ensemble des <u>salariés</u> d'Air France et d'Air France-KLM soumis à l'activité partielle (soit une réduction d'environ 25%)
 - > Rémunération variable long terme valorisée à 2 000 000 euros répartie en deux plans soumis à des conditions de performance sur trois ans, l'un de ces deux plans étant payé en actions
- > Avantages en nature usuels dans le cadre de ses fonctions et des avantages se rattachant à la politique en vigueur au sein du Groupe en matière d'expatriation et de mobilité des cadres dirigeants





DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

- Autorisation à donner au Conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société
 - > Prix d'achat unitaire maximum par action : 15 euros (hors frais)
 - > Enveloppe autorisée : 5 % du capital social
 - > Durée maximale de l'autorisation : 18 mois





À TITRE EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital de la Société à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un montant nominal de 214 millions d'euros (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)
 - > Enveloppe autorisée : 214 millions d'euros
 - > En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances et donnant accès à des titres de capital à émettre, le montant nominal global de ces titres de créance ne devra pas excéder 1 milliard d'euros
 - > Durée de la délégation : 26 mois



DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

- ▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital de la Société à émettre ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, par voie d'offres au public autres que les offres au public mentionnées à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires mais avec délai de priorité de souscription obligatoire dans la limite d'un montant nominal de 214 millions d'euros (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)
 - > Enveloppe autorisée : 214 millions d'euros
 - > Durée de la délégation : 26 mois



VINGTIÈME RÉSOLUTION

▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières, par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité de souscription facultatif dans la limite d'un montant nominal de 86 millions d'euros (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)

> Enveloppe autorisée : 86 millions d'euros



VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions/valeurs mobilières, sans droit préférentiel de souscription, par placement privé visé au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite d'un montant nominal de 86 millions d'euros (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)

> Enveloppe autorisée : 86 millions d'euros



VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale, pour une durée de 26 mois (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)
 - > Enveloppe autorisée : en cas de demandes excédentaires de souscription aux augmentations de capital prévues par les résolutions 18 à 21, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions et limites légales, à savoir dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour cette émission
 - > Durée de la délégation : 26 mois



VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 10% du capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, pour une durée de 26 mois (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)

> Enveloppe autorisée : 10% du capital social



VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou autres sommes dont la capitalisation serait admise dans la limite d'un montant nominal de 214 millions d'euros (utilisable en dehors des périodes d'offre publique)

> Enveloppe autorisée : 214 millions d'euros



VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions/valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal de 107 millions d'euros (utilisable en période d'offre publique)

> Enveloppe autorisée : 107 millions d'euros



VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions/valeurs mobilières, par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription mais avec délai de priorité de souscription obligatoire dans la limite d'un montant nominal de 107 millions d'euros (utilisable en période d'offre publique)

> Enveloppe autorisée : 107 millions d'euros



VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières, par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité de souscription facultatif dans la limite d'un montant nominal de 43 millions d'euros (utilisable en période d'offre publique)

> Enveloppe autorisée : 43 millions d'euros



VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions/valeurs mobilières, sans droit préférentiel de souscription, par placement privé visé au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite d'un montant nominal de 43 millions d'euros (utilisable en période d'offre publique)

> Enveloppe autorisée : 43 millions d'euros



VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION

- ▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale, pour une durée de 26 mois (utilisable en période d'offre publique)
 - > Enveloppe autorisée : en cas de demandes excédentaires de souscription aux augmentations de capital prévues par les résolutions 25 à 28, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions et limites légales, à savoir dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour cette émission
 - > Durée de la délégation : 26 mois





TRENTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital dans la limite d'un montant nominal de 21 millions € en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (utilisable en période d'offre publique)

> Enveloppe autorisée : 5% du capital social



TRENTE-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou autres sommes dont la capitalisation serait admise dans la limite d'un montant nominal de 107 millions d'euros, pour une durée de 26 mois (utilisable en période d'offre publique)

> Enveloppe autorisée : 107 millions d'euros





TRENTE-DEUXIÈME RÉSOLUTION

▶ Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de déterminer le prix d'émission des actions/valeurs mobilières dans la limite de 10 % du capital par an dans le cadre des émissions visées aux résolutions 19, 20, 21, 26, 27 et 28

> Enveloppe autorisée : 10% du capital social





TRENTE-TROISIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 2 % du capital social, valable pour une durée de 26 mois

> Enveloppe totale autorisée : 2 % du capital social

> Durée : 26 mois



TRENTE-QUATRIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités







Conclusion

Anne-Marie Couderc

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIR FRANCE-KLM



